

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1518

6 août 2009

SOMMAIRE

Accero Canada Holdings S. à r.l.	72863	Forgespar S.A.	72821
AIPP Asia Select Soparfi S.à r.l.	72818	Fuchs & Associés Finance S.A.	72834
AMB Canada Finco S.à r.l.	72819	Haifa S.A.	72830
AMB Canada Holding S.à r.l.	72855	Hamilton & Meyers S.A.	72820
AMB Dammartin Holding S.à r.l.	72819	Happyness Holding S.A.	72827
AMB Europe Luxembourg Holding 1 S.à r.l.	72818	Ingor Holding S.A.	72824
AMB Fund Luxembourg 2 S.à r.l.	72823	Jack (Pencoed) S.à r.l.	72826
AMB Gebäude 556 S.à.r.l.	72820	Joint Bulk Investors S.A.	72819
AMB Le Grand Roissy Holding 2 S.à r.l. ..	72824	Kléber Luxembourg Holding S.à r.l.	72858
AMB Le Grand Roissy Holding 4 S.à r.l. ..	72828	Koryma Holding S.A.	72827
Artemis Hermes S.à r.l.	72833	Kudelski Financial Services Holding S.C.A.	72820
Automotive Group Holding Luxembourg Sub GmbH	72822	Kyra S.à r.l.	72825
Balta S.à r.l.	72820	LHEDCO (Logement, habitat, études et développement coopératif)	72828
Belarius SA	72864	LoveArt S.A., SPF	72821
Berolux Holding S.A.	72824	Luxembourg Mainstream Green River Phase 2 S.à r.l.	72864
BNP Paribas Focused Strategies Funds ..	72825	MGP Artemis S.à r.l.	72822
Brighton Securities S.à r.l.	72834	Mouton Holding S.A.	72823
CFFI Holdings S. à r.l.	72825	Newcontainer No.50 (Luxembourg) Shipp- ing S.à r.l.	72857
Charterhouse Capri I	72828	Orion Immobilien Saiph S.à r.l.	72821
Clesh Four S.A.	72822	Ortho-Team S.A.	72823
Coeur pour Bretagne (CpB) S.A.	72821	PH Trust S.à r.l.	72831
Dualon International Holding S.A.	72863	ProLogis Czech Republic XIX S.à r.l.	72831
Dyra S.à r.l.	72826	Reckitt Benckiser Investments (N°5), S.à r.l.	72853
Edelton S.à r.l.	72821	Robiale S.A.	72856
Editions Revue S.A.	72833	Sheik Coast S.A.	72827
Energy Systems International S.A.	72818	Structured Principal Protected Invest- ments S.à r.l.	72843
Erasmus Finance & Investments S.A.	72861	Ulmus S.A.	72858
Erasmus Investholding S.A.	72861	Victor Buck Services	72818
FFTW Focused Strategies Funds	72825		
Filam International S.A.	72858		
Fimalac Développement	72852		
First Data Operations Luxembourg S.à r.l.	72864		

Victor Buck Services, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, Zone Industrielle Am Bann.
R.C.S. Luxembourg B 74.373.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/06/08.

Pour VO Consulting Lux S.A.

Signature

Référence de publication: 2008081744/1427/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10359. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

AMB Europe Luxembourg Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 43.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 123.678.

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société le 29 juin 2009, il a été décidé de reconduire pour une période renouvelable d'un an prenant fin lors de l'approbation par des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009, les mandats des gérants suivants:

- TMF Corporate Services S.A.
- M. Rohn Thomas Grazer et,
- M. Antonius Woutherus Josef van Vlerken

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Pour la société

TMF Corporate Service S.A.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2009091419/20.

(090109181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

AIPP Asia Select Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.608.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009091438/10.

(090109583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Energy Systems International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 45.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009091458/10.

(090109595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Joint Bulk Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 38.727.

—
EXTRAIT

La nouvelle adresse de Monsieur Hakan LUNDHOLM, administrateur de la société, est la suivante:

- GB-London W2 6JL, Flat 19, Porchester Gardens, 2.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009091899/14.

(090108931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

AMB Canada Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CAD 22.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 106.485.

—
Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société le 1^{er} juillet 2009, il a été décidé de reconduire pour une période renouvelable d'un an prenant fin lors de l'approbation par des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009, les mandats des gérants suivants:

- TMF Corporate Services S.A.
- M. Rohn Thomas Grazer et
- M. Antonius Woutherus Josef van Vlerken

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Pour la société

TMF Corporate Services S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009091421/20.

(090109145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

AMB Dammartin Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 37.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 135.734.

—
Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société le 1^{er} juillet 2009, il a été décidé de reconduire pour une période renouvelable d'un an prenant fin lors de l'approbation par des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009, les mandats des gérants suivants:

- TMF Corporate Services S.A.
- M. Rohn Thomas Grazer et,
- M. Antonius Woutherus Josef van Vlerken

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Pour la société

TMF Corporate Services S.A.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2009091422/20.

(090109128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

AMB Gebäude 556 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.827.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 97.672.

—
Suite aux résolutions prises par les associés de la Société le 1^{er} juillet 2009, il a été décidé de reconduire pour une période renouvelable d'un an prenant fin lors de l'approbation par des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009, les mandats des gérants suivants:

- TMF Corporate Services S.A.
- M. Rohn Thomas Grazer et
- M. Antonius Woutherus Josef van Vlerken

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Pour la société

TMF Corporate Service S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009091420/20.

(090109156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Kudelski Financial Services Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 85.281.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009091459/10.

(090109604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Balta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 126.925,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.109.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009091450/11.

(090109593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Hamilton & Meyers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 42.906.

—
Le bilan de la société au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009091609/13.

(090109428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Forgespar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 28.936.

Le bilan de la société au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009091607/13.

(090109433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Orion Immobilien Saiph S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 114.986.

EXTRAIT

Monsieur Bruce Charles Bossom, gérant de Orion Immobilien Saiph S.à r.l., a changé d'adresse et demeure maintenant
21 Queensdale Place, Londres W11 4SQ, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orion Immobilien Saiph S.à r.l.
Signature
Avocat

Référence de publication: 2009091747/15.

(090109762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

**LoveArt S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Coeur pour Bretagne (CpB) S.A.).**

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R.C.S. Luxembourg B 52.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Raymonde Gokke.

Référence de publication: 2009091410/11.

(090109074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Edelton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 92.579.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.
International Tax Planners
P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG
60, Grand-Rue / Niveau 2
pp Signature

Référence de publication: 2009091610/15.

(090109510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Automotive Group Holding Luxembourg Sub GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 116.441.

—
Extrait de la résolution circulaire adoptée par tous les membres du conseil de gestion le 1^{er} juillet 2009

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Les Gérants informent que le siège social de l'Associé de la Société, Automotive Group Holding Luxembourg GmbH, se trouve désormais au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009091777/17.

(090109859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Clesh Four S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 127.421.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Pour la société

Raymonde Gokke

Le domiciliataire

Référence de publication: 2009091408/13.

(090109077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

MGP Artemis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.654.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 29 juin 2009

Il résulte des dites résolutions que:

1. Monsieur Neil Richard Jones demeurant professionnellement, 1 Three Pacific Place, Queen's Road East, Hong Kong, Chine a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 29 juin 2009.

2. Mademoiselle Joanne Fitzgerald, secrétaire général, née le 11 mars 1979 à Waterford, Irlande et demeurant professionnellement, 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg a été nommé gérante de la Société avec effet au 29 juin 2009 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Delloula Aouinti

- Joanne Fitzgerald

- Richard Pilkington

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 29 juin 2009.

Pour MGP Artemis S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2009090933/24.

(090108128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Mouton Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R.C.S. Luxembourg B 82.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 juillet 2009. Raymonde Gokke.

Référence de publication: 2009091405/10.

(090109079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

AMB Fund Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 123.457.

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société le 1^{er} juillet 2009, il a été décidé de reconduire pour une période renouvelable d'un an prenant fin lors de l'approbation par des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009, les mandats des gérants suivants:

- TMF Corporate Services S.A.
- M. Rohn Thomas Grazer et,
- M. Antonius Woutherus Josef van Vlerken

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Pour la société

TMF Corporate Service S.A.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2009091418/20.

(090109190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Ortho-Team S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 7-9, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 95.139.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 février 2009

- Les mandats des Administrateurs arrivant à leur terme, trois nouveaux Administrateurs sont nommés, pour une durée de cinq (5) ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014:

M. Michel DECUBBER, domicilié 19, Wëlzerstrooss à L-9746 Drauffelt, Administrateur

M. Stéphane VANNESTE, domicilié 52, Grand-Rue à L-9711 Clervaux, Administrateur

M. Alexandre VERFAILLE, domicilié 52, Grand-Rue à L-9711 Clervaux, Administrateur

- M. Alexandre VERFAILLE, domicilié 52, Grand-Rue à L-9711 Clervaux, est nommé aux fonctions d'Administrateur Délégué pour une durée de cinq (5) ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014, avec tous pouvoirs d'engager la société par sa seule signature.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes arrivant à son terme, la société FIN-CONTROLE S.A. (RC B n° 42.230), société anonyme, dont le siège social est établi 12, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, est nommée en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes, avec effet rétroactif au 1^{er} mars 2008, pour une période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 24 février 2009.

ORTHO-TEAM S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009091874/24.

(090109193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Berolux Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 24.276.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 juin 2009

- Les mandats d'Administrateurs de Madame Ariane VIGNERON, employée privée, demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg et de Monsieur Salim BOUREKBA, employé privé, demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

- Monsieur Grégory GUISSARD, Administrateur, ne se présente plus aux suffrages.

- Monsieur El Ahcène BOULHAÏS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, à L-2086 Luxembourg est nommé nouvel Administrateur en son remplacement pour une période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes, la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme ayant son siège social au 12, Rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Fait à Luxembourg, le 2 juin 2009.

Certifié sincère et conforme

BEROLUX HOLDING S.A.

S. BOUREKBA / A. VIGNERON

Administrateur / Administrateur, Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009091875/24.

(090109214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Ingor Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 60.296.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Raymonde Gokke.

Référence de publication: 2009091403/10.

(090109084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

AMB Le Grand Roissy Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 115.810.

—
Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société le 1^{er} juillet 2009, il a été décidé de reconduire pour une période renouvelable d'un an prenant fin lors de l'approbation par des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009, les mandats des gérants suivants:

- TMF Corporate Services S.A.

- M. Rohn Thomas Grazer et

- M. Antonius Woutherus Josef van Vlerken

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Pour la société

TMF Corporate Services S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009091326/20.

(090109233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

BNP Paribas Focused Strategies Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé,
(anc. FFTW Focused Strategies Funds).

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 136.982.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
À Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009091437/12.

(090109576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

CFFI Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 28.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 106.155.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 22 décembre 2008 que les parts sociales de la société de USD 50,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts sociales
Clearwater Fine Foods Incorporated Inc	400 Classe A
757, Bedford Highway	85 Classe B
Bedford, Nova Scotia B4A 3Z7 Canada	85 Classe B
Total	<u>570</u>
Luxembourg, le 14 juillet 2009.	Bart Zech.

Référence de publication: 2009091534/19.

(090109210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Kyra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 130.556.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 1^{er} avril 2009

Première résolution

L'Assemblée prend note de la démission de Monsieur Alain HEINZ de son poste de gérant A de la Société avec effet au 2 février 2009.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur Emmanuel MOUGEOLLE, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, au poste de gérant A de la Société avec effet immédiat pour une période indéterminée.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 6, rue Adolphe au 121, Avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg.

Mme Géraldine SCHMIT, gérante A de la Société a également transféré son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009091781/23.

(090109370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Dyra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 134.719.

—
Extrait des résolutions prises par les associés en date du 1^{er} avril 2009

Première résolution

L'Assemblée prend note de la démission de Monsieur Alain HEINZ de son poste de gérant A de la Société avec effet au 2 février 2009.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur Emmanuel MOUGEOLLE, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, au poste de gérant A de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 6, rue Adolphe au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg.

Mme Géraldine SCHMIT, gérante A de la Société a également transféré son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009091794/23.

(090109366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Jack (Pencoed) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 18.560,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.138.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 29 juin 2009

Il résulte des dites résolutions que:

1. L'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers S.à r.l. dont le siège social est situé 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2010.

2. Madame Julie Mossong demeurant professionnellement, 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérante de la Société avec effet au 29 juin 2009.

3. Monsieur Neil Jones demeurant professionnellement, 8 Shenton Way, #15-02 Singapour 068811, Singapour a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 29 juin 2009.

4. Madame Delloula Aouinti, secrétaire général, née le 4 avril 1979 à Villerupt, France et demeurant professionnellement, 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg a été nommée gérante de la Société avec effet au 29 juin 2009 pour une durée indéterminée.

5. Madame Joanne Fitzgerald, secrétaire général du groupe, née le 11 mars 1979 à Waterford, Irlande et demeurant professionnellement, 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg a été nommée gérante de la Société avec effet au 29 juin 2009 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Delloula Aouinti
- Christine Clarke
- Joanne Fitzgerald.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 29 juin 2009.

Pour Jack (Pencoed) S.à r.l.
Delloula Aouinti
Gérante

Référence de publication: 2009090942/31.

(090108270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Koryma Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 36.099.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date
du 29 juin 2009*

Il résulte dudit procès-verbal que:

Monsieur Lex BENOY a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

Les mandats des administrateurs de CARDALE OVERSEAS INC, KELWOOD INVESTMENTS LTD et TASWELL INVESTMENTS LTD ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2015.

La société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à.r.l., ayant son siège social au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2015.

Le siège social a été transféré du 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 juin 2009.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009091806/21.

(090108979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Sheik Coast S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 41.313.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'administration de la société du 7 juillet 2009 que:

- la démission de Monsieur Renato BULLANI est acceptée;
- Maître Marianne GOEBEL, avocate, résidant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, est cooptée aux fonctions d'administrateur de la société. Cette cooptation sera soumise lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009091901/16.

(090108943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Happyness Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 37.414.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'administration de la société du 7 juillet 2009 que:

- la démission de Monsieur Renato BULLANI est acceptée;
- Maître Marianne GOEBEL, avocate, résidant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, est cooptée aux fonctions d'administrateur de la société. Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009091903/17.

(090108950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

AMB Le Grand Roissy Holding 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 115.812.

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société le 1^{er} juillet 2009, il a été décidé de reconduire pour une période renouvelable d'un an prenant fin lors de l'approbation par des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009, les mandats des gérants suivants:

- TMF Corporate Services S.A.
- M. Rohn Thomas Grazer et
- M. Antonius Woutherus Josef van Vlerken

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Pour la société
TMF Corporate Services S.A.
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2009091325/20.

(090109238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Charterhouse Capri I, Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 114.347.

Extrait de la résolution circulaire adoptée par tous les membres du Conseil d'Administration le 1^{er} juillet 2009

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

L'administrateur de la Société, Alain PEIGNEUX, administrateur de catégorie C, a également transféré son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009091754/16.

(090109847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

LHEDCO (Logement, habitat, études et développement coopératif), Société Coopérative.

Siège social: L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin.

R.C.S. Luxembourg B 69.715.

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de LHEDCO (Logement, habitat, études et développement coopératif), une société coopérative de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2, rue Benjamin Franklin, L-1540 Luxembourg, et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69.715 (la Société). La Société a été constituée le 12 mai 1999 en vertu d'un acte de Maître Norbert MULLER, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 544 du 15 juillet 1999. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs

reprises et en dernier lieu le 23 mars 2007 en vertu d'un acte du notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1622 du 1^{er} août 2007.

L'Assemblée est présidée par Madame Corinne FENDER, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président).

Le Président désigne Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée choisit Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, demeurant à professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont désignés collectivement ci-après comme le Bureau.

Les associés de la Société présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre de parts qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par le mandataire des associés et les membres du Bureau.

Les procurations des associés présents ou représentés à la présente Assemblée, après avoir été signées "ne varietur" par toutes les parties resteront également annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président prie le notaire d'acter que:

I. il résulte de la liste de présence que sept cent soixante-seize mille deux cents (776.200) parts de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune sont dûment représentées à l'Assemblée qui est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points à l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Diminution de la part fixe du capital social d'un montant de sept cent cinquante mille euros (750.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de neuf cent mille euros (900.000.- EUR) au montant de cent cinquante mille euros (150.000.- EUR) par la réduction et l'annulation de sept cent cinquante mille (750.000) actions d'un euro (1.- EUR) chacune;
3. Modification subséquente de l'article 5 alinéa 8 des statuts actuels de la Société;
4. Divers.

III. après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

La majorité requise du capital social de la Société étant présente ou représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de diminuer la part fixe du capital social d'un montant de sept cent cinquante mille euros (750.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de neuf cent mille euros (900.000.- EUR) au montant de cent cinquante mille euros (150.000.- EUR) par la réduction et l'annulation de sept cent cinquante mille (750.000) actions d'un euro (1.- EUR) chacune.

Pour chaque associé, cette réduction entraîne la possibilité de demander le remboursement de quatre-vingt-quatre pour cent (84%) du nombre de parts détenues.

Dans l'attente, l'excédant des fonds actuels par rapport au nouveau capital minimum sera transféré à un compte courant d'associés.

Troisième résolution

Suite à la résolution précédente l'Assemblée décide de modifier l'article 5, alinéa 8 des statuts de la Société de façon à ce qu'il aie désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital - Désignation des associés (alinéa 8).** La part fixe du capital social également nommée "capital minimal" est de cent cinquante mille euros (150.000.- EUR)."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille trois cents euros (1.300.- EUR).

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé ensemble avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: C. Fender, C. Petit, G. Schwachtgen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 juillet 2009. LAC/2009/25544. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009092347/5770/72.

(090109892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Haifa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.666.

— EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2009:

- Est acceptée la démission de Trust International Luxembourg S.A. ayant son siège social 60, Grand'Rue, 1st Floor, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B45 757 en tant que Administrateur et Administrateur-Délégué avec effet immédiat.

- Sont acceptées les démissions de Luxor Services Limited ayant son siège social R.G. Hodge Plaza, 3rd Floor, Wickhams Cay, 1, P.O. Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, n° IBC 118856 et d'Eurolux (Samoa) Limited ayant son siège social Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia, Samoa n° 5978 en tant que Administrateurs avec effet immédiat.

- Est confirmée la nomination de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60, Grand'Rue, 1st Floor, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746 à la fonction d'Administrateur avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60, Grand'Rue, 1st Floor, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746 .

- Sont confirmées les nominations de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60, Grand'Rue, 1st Floor, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B 99 747 et Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60, Grand'Rue, 1st Floor, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 739 aux fonctions d'Administrateur avec effet immédiate et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1st floor, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 747, et est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60, Grand'Rue, 1st Floor, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 739.

Luxembourg, le 7 mai 2009.

Pour Haifa S.A.

Signature

Référence de publication: 2009090539/33.

(090108500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

ProLogis Czech Republic XIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 115.138.

-
- à rayer: Suite à un contrat daté du 28 mai 2009 cent quatre mille cinq cents (104500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.à.d, ProLogis Developments Holding Sàrl ont été transférées à ProLogis Management II Sàrl agissant pour le compte de ProLogis European Properties Fund II (the "Fund"), ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.
- à rayer: Suite à un contrat daté du 28 mai 2009 cent quatre mille cinq cents (104500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.à.d, ProLogis Management II Sàrl agissant pour le compte de ProLogis European Properties Fund II (the "Fund") ont été transférées à ProLogis European Holdings X Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.
- à rayer: Suite à un contrat daté du 28 mai 2009 cent quatre mille cinq cents (104500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.à.d, ProLogis European Holdings X Sàrl ont été transférées à ProLogis European Holdings XI Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.
- à ajouter: Suite à un contrat daté du 28 mai 2009 cent quatre mille cinq cents (104500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.à.d, ProLogis European Holdings XI Sàrl ont été transférées à ProLogis European Finance XI Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Finance XI Sarl	104500 parts
Total	104500 parts sociales

Le 29 mai 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2009090563/39.

(090108101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

PH Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.982,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 141.280.

—

In the year two thousand and nine, on the nineteenth day of the month of June.

Before Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

PH Holdings, L.P., an exempted limited partnership under the laws of the Cayman Islands, acting through its general partner Newbridge Asia Advisors IV, Inc., with registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Registrar of Limited Partnerships under number MC-28527, (the "Shareholder") represented by Me Laetitia Chaniol, maître en droit, pursuant to a proxy dated 26 May 2009 (which has been registered with the deed of the undersigned notary recording the decision of the sole shareholder of PH Trust S.à r.l. of 15th June 2009), being the sole shareholder and holding all the shares in issue in PH Trust S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 141.280, incorporated on 19 August 2008 by deed of Me Anja Holtz, notary residing in Wiltz, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") under number 2310 of 22 September 2008, the articles of

incorporation of which were last amended on 15th June 2009 by the deed of Maître Carlo Wersandt, prenamed, in replacement of Maître Hellinckx, prenamed, depositary of the deed, not yet published in the Mémorial C (the "Deed"), in order to rectify a clerical error (erreur matérielle) which occurred in the Deed.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

A clerical error (erreur matérielle) occurred in the Deed which shall be rectified as follows:

The first resolution of the Deed is rectified by adding after "19 May 2009", the words "while decreasing the share capital and number of shares to the next dollar" and by rectifying the reference to "(being 16,982.50)" to read as follows: "(being sixteen thousand nine hundred and eighty two USD (USD 16,982))" and by rectifying the reference to the shares in issue by replacing "1,698,250" by "one million six hundred ninety-eight thousand two hundred (1,698,200)" so that the first resolution shall be rectified to read as follows:

"First resolution

The Shareholder resolved to change the denomination of the issued share capital of the Company from Euro to USD and convert the current issued share capital of twelve thousand five hundred Euro (€12,500) into USD at the exchange rate of 1.3586 €/USD as published on ft.com on 19 May 2009 (being sixteen thousand nine hundred and eighty-two USD (USD 16,982)), while decreasing the share capital and number of shares to the next dollar.

The Shareholder resolved to amend the nominal value from one Euro (€1) per share to one USD cent (USD 0.01) and to split the shares in issue in consequence so that one million six hundred ninety-eight thousand two hundred (1,698,200) shares of a nominal value of 0.01 USD are in issue further to the present resolution, while decreasing the share capital and number of shares to the next dollar".

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the appearing party hereto this rectification deed is drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le dix-neuvième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

PH Holdings L.P., un exempted limited partnership établi sous les lois des Iles Caïman agissant par le biais de son general partner Newbridge Asia Advisors IV, Inc. ayant son siège social au PO Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104 Iles Caïman et immatriculé sous le numéro et immatriculé sous le numéro MC-28527 au Registre des Limited Partnerships des Iles Caïman, («L'Associé»), représenté par Me Laetitia Chaniol, maître en droit, en vertu d'une procuration datée du 26 mai 2009 (qui a été enregistrée avec l'acte du notaire soussigné prenant acte de la décision de l'associé unique de PH Trust S.à r.l. du 15 juin 2009), étant l'associé unique et détenant toutes les parts en émission dans PH Trust S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 141.280, constituée en date du 19 août 2008 par acte de Me Anja Holtz, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») sous le numéro 2310 du 22 septembre 2008, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 15 juin 2009 par acte du notaire Maître Carlo Wersandt précité, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, précité, ce dernier restant dépositaire de la présente minute, non encore publié au Mémorial C (l'«Acte»), dans le but de rectifier une erreur matérielle apparue dans l'Acte.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

Une erreur matérielle est apparue dans l'Acte qui doit être modifié de la manière suivante:

La première résolution de l'Acte est rectifiée en ajoutant après «19 mai 2009», les mots «en réduisant le capital social et le nombre de parts sociales à l'unité en dollar suivante» et en rectifiant la référence à «(équivalent à USD 16.982,50)» de la manière suivante: «(équivalent à seize mille neuf cents quatre-vingt-deux USD (USD 16.982))» et en rectifiant la référence au nombre de parts sociales en émission en remplaçant «1.698.250» par «un million six cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cents (1.698.200)» de sorte que la première résolution doit être modifiée pour avoir la teneur suivante:

«Première résolution

L'Associé a décidé de changer la devise dans laquelle est exprimé le capital social de la Société de l'Euro en USD et de convertir le capital social actuel s'élevant à douze mille cinq cents euros (€12.500) en USD au taux de change de 1.3586 €/USD tel que publié sur ft.com en date du 19 mai 2009 en réduisant le capital social et le nombre de parts sociale à l'unité en dollar suivante (équivalent à seize mille neuf cent quatre-vingt-deux USD (USD 16.982)).

L'Associé a décidé de modifier la valeur nominale de un Euro (€1) par part sociale à un centime d'USD (USD 0,01) et de diviser en conséquence les parts sociales, en réduisant le capital social et le nombre de parts sociales à l'unité en dollar

suivante, de sorte qu'un million six cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cents (1.698.200) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD soient en émission suite à la présente résolution».

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte,

Signé: L. CHANIOL et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 juin 2009. Relation: LAC/2009/25159. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009092380/242/90.

(090110108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Artemis Hermes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.655.

—
Extrait des résolutions des associés du 29 juin 2009

Il résulte des dites résolutions que:

1. L'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers S.à r.l. dont le siège social est situé 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2010.

2. Monsieur Neil Richard Jones demeurant professionnellement, 1 Three Pacific Place, Queen's Road East, Hong Kong, Chine a démissionné de sa fonction de gérant de classe A de la Société avec effet au 29 juin 2009.

3. Mademoiselle Joanne Fitzgerald, secrétaire général, née le 11 mars 1979 à Waterford, Irlande et demeurant professionnellement, 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg a été nommé gérante de classe A de la Société avec effet au 29 juin 2009 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Delloula Aouinti (gérante de classe A)
- Joanne Fitzgerald (gérante de classe A)
- Richard Pilkington (gérant de classe A)
- Georgios Savvides (gérant de classe B)
- Nikolaos Mamakos (gérant de classe B).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 29 juin 2009.

Pour Artemis Hermes S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2009090943/28.

(090108274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Editions Revue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 2, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 24.654.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire tenue à L-1417 Luxembourg, 2, rue Dicks
le 19 mai 2009 à 11.00 heures*

Bureau

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Alvin Sold.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gaston Zangerlé.

L'Assemblée appelle aux fonctions de scrutateurs Madame Danièle Fonck et Monsieur Jean-François Brient.

Le bureau ainsi constitué dresse et clôture la liste de présence.

72834

Résolutions

3^{ème} résolution:

L'Assemblée générale accepte la démission de Monsieur Guy Ludig né le 30 avril 1945 et demeurant à L-1933 Luxembourg, 6, rue Siggy vu Lëtzebuerg de son poste d'Administrateur.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

4^{ème} résolution:

L'Assemblée générale constate le décès de l'Administrateur et Président du Conseil d'administration de la société Monsieur Gaston Thorn, né le 3 septembre 1928 à Luxembourg et ayant demeuré à L-1531 Luxembourg, 1, rue de la Forge.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

5^{ème} résolution:

L'Assemblée générale reconduit à la fonction d'Administrateur délégué des Editions Revue S.A. et pour une période de trois ans Monsieur Alvin Sold, né le 26 juin 1943 à Luxembourg et domicilié à L-4350 Esch-sur-Alzette, 35, rue Würth Paquet.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

6^{ème} résolution:

L'Assemblée générale renomme aux fonctions de Réviseur d'entreprises pour l'exercice 2009 d'Editions Revue S.A. PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

Résolutions extraites et conformes au procès verbal de l'Assemblée générale.

Esch-sur-Alzette, le 15 juillet 2009.

Alvin Sold

Administrateur

Référence de publication: 2009092368/37.

(090110672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Fuchs & Associés Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 75.842.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009091402/10.

(090108937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Brighton Securities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.156.

STATUTES

In the year two thousand nine, on the seventh day of July,

before Us, Maître Paul Decker, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

AG INTERNATIONAL HOLDINGS SRL, a company incorporated under the laws of Barbados, having its registered office at Chancery House, High Street, Bridgeton, Barbados, West Indies, registered with the Ministry of Economic Development of the Government of Barbados, under number 969,

here represented by Xavier Guzman, avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Bridgetown, Barbados, on July 1, 2009,

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name and Form.

The name of the company is "BRIGHTON SECURITIES S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the municipality of Luxembourg City by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital social.

5.1. The share capital is set at fifty thousand American dollars (USD 50,000.-), represented by one hundred (100) shares in registered form, having a par value of five hundred American dollars (USD 500.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least forty-eight (48) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the signature of any manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the share-

holders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. External Auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises).

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several external auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises), when so required by Law.

14.2. The shareholders appoint the external auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The external auditor (réviseur(s) d'entreprises) may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last

financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2009.

Subscription and Payment

AG INTERNATIONAL HOLDINGS SRL, represented as stated above, subscribes to one hundred (100) shares in registered form, with a par value of five hundred American dollars (USD 500.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of fifty thousand American dollars (USD 50,000.-).

The amount of fifty thousand American dollars (USD 50,000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,250.-.

Resolutions of the sole shareholder of the company

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Enrique Colmenares, attorney-at-law, born in Caracas, Venezuela, on March 26, 1969, and having his professional address at Asociacion Bancaria, Nivel Oficina, oficina M2, Ave. Venezuela, el Rosal, Caracas, Venezuela; and
- Enrique Fernandez, accountant, born in Vigo, Spain, on October 6, 1947, and having his professional address at Asociacion Bancaria, Nivel Oficina, oficina M2, Ave. Venezuela, el Rosal, Caracas, Venezuela.

2. The registered office of the Company is set at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le septième jour de juillet,

par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

AG INTERNATIONAL HOLDINGS SRL, une société constituée selon les lois de la Barbade, ayant son siège social à Chancery House, High Street, Bridgeton, la Barbade, les Antilles anglaises, immatriculée au Ministère du Développement Economique du Gouvernement de la Barbade, sous le numéro 969,

Ici représentée par Xavier Guzman, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bridgetown, la Barbade, le 1 juillet 2009.

Ladite procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination.

Le nom de la société est "BRIGHTON SECURITIES S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg-Ville par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales**Art. 5. Capital.**

- 5.1. Le capital social est fixé à cinquante mille Dollars Américains (USD 50.000,-), représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cinq cents Dollars Américains (USD 500,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.
Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social. Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.
- 6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.
- 6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation**Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.**

- 7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés
- 7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

- (i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.
- (ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins quarante-huit (48) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
- (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

- (vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature d'un gérant.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseur(s) d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

AG INTERNATIONAL HOLDINGS SRL, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux cent (100) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de cinq cents Dollars Américains (USD 500,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cinquante mille Dollars Américains (USD 50.000,-).

Le montant de cinquante mille Dollars Américains (USD 50.000,-) est à la disposition de la Société, preuve de ceci en à été faite au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 1.250,- EUR.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Enrique Colmenares. avocat, né à Caracas, Vénézuéla, le 26 mars 1969, et ayant son adresse professionnelle à Association Bancaria, Nivel Oficina, oficina M2, Ave. Venezuela, el Rosai, Caracas, Vénézuéla; et
 - Enrique Fernandez, comptable, né à Caracas, Vénézuéla, le 6 octobre 1947, et ayant son adresse professionnelle à Association Bancaria, Nivel Oficina, oficina M2, Ave. Venezuela, el Rosal, Caracas, Vénézuéla.
2. Le siège social de la Société est établi au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux mandataires des parties comparantes, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: X. GUZMAN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juillet 2009. Relation: LAC/2009/27493. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009092338/206/483.

(090110251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Structured Principal Protected Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 147.165.

— STATUTES

In the year two thousand and nine, on the sixth day of July.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of this deed.

THERE APPEARED:

MILLENNIA CAPITAL PARTNERS, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, United States under company number 3985031, whose registered address is 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States,

here represented by Mr Pascal BOUVY, attorney, residing in Arlon (Belgium),

by virtue of a proxy given in New York on first July 2009.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its proxyholder, declares to incorporate a société à responsabilité limitée, the articles of which it has established as follows:

Title I.- Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become members in future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Structured Principal Protected Investments S.à.r.l." (the "Company") qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg law dated 22 March 2004 relating to securitisation, as amended from time to time (the Law on Securitization) which will be governed by laws pertaining to such an entity as well as by the present articles (the "Articles").

Art. 2. The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Law on Securitisation. To that effect, the Company may, inter alia, acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or ownership of claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts thereon or related thereto, receivables, insurance policies, loans and and/or other goods or assets (including securities of any kind), either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities of any kind whose value or return is linked to these risks.

The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, receivables and/or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way. The method that will be used to determine the value of the securitised assets will be set out in the relevant issue documentation. The Company may, within the limits of the Law on Securitisation, proceed, so far as they relate to securitisation transactions, to

(i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, in partnerships, limited partnerships, trusts, funds and other entities.

(ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings and exchangeable or convertible securities) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts thereon or related thereto, and

(iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may borrow in any form. It may enter into a type of loan agreement and it may issue (but not to the public) notes, bonds (including exchangeable or convertible securities), debentures, certificates, shares, warrants and any kind of debt or equity securities, including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Law on Securitisation and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may, within the limits of the Law on Securitisation, give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of these assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets, unless permitted by the Law on Securitisation.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks. The board of managers is entitled to create one or more compartments (the "Compartments", each a Compartment) corresponding each to a separate part of the Company's estate as further described in these Articles.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions, which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects to the largest extent permitted under the Law on Securitisation.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of "Structured Principal Protected Investments S.à r.l."

Art. 4. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole manager or of the board of managers.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II.- Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand and five hundred (12,500.-) euro (EUR), represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred twenty-five (125.-) euro (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company which is not attributable to any Compartment in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing more than eighty percent of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing more than eighty percent of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

Titre III.- Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers appointed and revoked by the sole member or, as the case may be, the members. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote. One or more managers may participate in a board of managers meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

No board of managers meeting may be held in, and no manager may participate in a meeting from the United Kingdom.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the joint signature of two managers.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Titre IV.- Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the law of 10 August 1915 as amended on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the meeting.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

Titre V.- Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever

the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one.

Titre VI.- Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Titre VII.- General provisions

Art. 13. Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company.

Art. 14. The Board may establish one or more Compartments which may be distinguished by the nature of acquired risks or assets, the distinctive terms of the issues made in their respect, the reference currency or other distinguishing characteristics. The terms and conditions of the instruments issued in respect of (the "Instruments"), and the specific objects of, each Compartment shall be determined by the Board and shall be stated in the conditions (the "Conditions") relating to that Compartment. Each holder of Instruments issued by the Company shall be deemed to fully adhere to, and be bound by, the Conditions applicable to these Instruments and these Articles by subscribing to these Instruments.

Subject to any particular rights or limitations for the time being attached to any Instruments, as may be specified in these Articles or upon which such Instruments may be issued including, without limitation, the relevant Conditions, if a Compartment is liquidated, its assets shall be applied in the following order:

(a) first, in payment or satisfaction of all fees, costs, charges, expenses, liabilities and other amounts including any taxes required to be paid (other than amounts referred to in paragraphs (b) and (c) below) incurred by or payable by such Compartment;

(b) secondly, pro rata in payment of any amounts owing to each any hedging counterparty under a hedging agreement; and

(c) thirdly, pro rata in payment of any amounts owing to holders of such Instruments.

No Instruments shall be issued on terms that entitle the holders of any Instruments to participate in the assets of the Company other than the assets (if any) of the relevant Compartment. If the realised net assets of any Compartment are insufficient to pay any amounts otherwise payable in full in accordance with the Conditions and these Articles, the relevant holders shall have no claim against the Company for or in respect of any shortfall and shall have no claim against any other Compartment or any other assets of the Company.

Each Compartment corresponds to a separate part of the Company's assets and liabilities. The rights of holders of Instruments issued in respect of a Compartment and the rights of creditors are limited to the assets of this Compartment, where these rights relate to that Compartment or have arisen at the occasion of the constitution, the operation or the liquidation of that Compartment. The assets of a Compartment are exclusively available to satisfy the rights of holders of Instruments issued in relation to this Compartment and the rights of creditors whose claims have arisen at the occasion of the constitution, the operation or the liquidation of this Compartment.

In the relationship between the holders of Instruments, each Compartment is deemed to be a separate entity.

Fees, costs, expenses and other liabilities incurred on behalf of the Company as a whole shall, unless otherwise determined by the Board, be general liabilities of the Company and shall not be payable out of the assets of any Compartment.

The Board shall establish and maintain separate accounting records for each of the Compartments of the Company for the purposes of ascertaining the rights of holders of Instruments issued in respect of each Compartment for the purposes of these Articles and the Conditions, such accounting records to be conclusive evidence of such rights in the absence of manifest error.

Where any asset is derived from another asset (whether cash or otherwise) such derivative asset shall be applied in the books of the Company to the same Compartment as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset the increase or diminution in the value of such asset shall be applied to the relevant Compartment.

Unless otherwise determined in the Conditions of a Compartment, the Board (or its delegate) may at any time liquidate single Compartments, unless such liquidation occurs in the context of a general liquidation of the Company.

Consolidated accounts of the Company, including all Compartments, shall be expressed in the reference currency of the corporate capital of the Company. The reference currencies of the Compartments may be in different denominations.

The assets and liabilities of the Company and each Compartment shall be valued by the Board or its delegate for the purposes of the accounting records of the Company in accordance with Luxembourg generally accepted accounting principles and, subject thereto, in conformity with any further valuation methods which may be relevant to the assets of the relevant Compartment set out in the relevant Conditions.

Art. 15. In accordance with article 64 of the Law on Securitization, any Investor in, and any Creditor and shareholder of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (the Contracting Party) agrees, unless expressly otherwise agreed upon in writing between the Company and the Investor, the Creditor or the Contracting Party, not to (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company, irrespective of whether the assets in question belong to

(i) the compartment in respect of which the Investor has invested or in respect of which the Creditor or the Contracting Party have contractual rights against the Company,

(ii) any other compartment or,

(iii) the assets of the Company which have not been allocated to a compartment (if any).

Art. 16. Any claims which the shareholders of the Company may have against the Company (in such capacity) are subordinated to the claims which any creditors of the Company (including the Creditors) or any investors in the Company (including the Investors) may have. The Investors accept and acknowledge that their rights under a compartment may be subordinated to the rights of other Investors under, and/or Creditors of, the same compartment.

Art. 17. The operations of the Company shall be supervised by one or more independent external auditors (réviseurs d'entreprises). The auditor(s) shall be appointed by the Board in accordance with the Law on Securitisation.

The Board will determine their number, their remuneration and the term of their office.

For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended and the Law on Securitization.

Subscription and Payment

MILLENNIA CAPITAL PARTNERS, LLC, prenamed, subscribed for the one hundred (100) shares.

Total: one hundred (100) shares.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2009.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about three thousand four hundred euros.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The following are appointed managers of the company for an unlimited duration:

- Mr Eric Anthony Levine, director of companies born on 29 August 1936 in the United Kingdom, with address at 461 Woodstock RD, Millbrook NY 12545 (USA);

- Mr Marc André Kluegmann, director of companies, born on 1 October 1959 in Hamburg, with professional address at Harvenstehuder Weg 24, 20149 Hamburg (Germany);

2) The Company shall have its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the Appearer's proxyholder, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le six juillet

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

MILLENNIA CAPITAL PARTNERS, LLC, une société à responsabilité limitée anonyme constituée en vertu des lois du Delaware, Etats-Unis sous le numéro 3985031, dont le siège social est sis route de 2711 Centerville, suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis,

ici représentée par Monsieur Pascal BOUVY, avocat, de résidence à Arlon (Belgique).

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, le 1^{er} juillet 2009

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I.- Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée prenant la dénomination de "Structured Principal Protected Investments S.à.r.l." (ci-après, la Société) ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (ci-après, la Loi sur la Titrisation) qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation.

A cet effet, la Société peut, entre autres, acquérir ou supporter, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la propriété de titres, de créances ou prêts ou tout autres facilités de crédit ou accords et contrats à cet effet ou y relatifs, polices d'assurance, prêts et de tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels ainsi que ceux liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques. La Société peut prendre en charge ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou biens, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière. La méthode utilisée pour le calcul de la valeur des biens titrisés sera décrite dans les conditions particulières de l'émission.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation, procéder, à condition que ces opérations aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation, à

(i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dans des partnerships, des partnerships à responsabilité limitée, des trusts, des fonds et d'autres entités.

(ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire et des obligations échangeables ou convertibles), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités à cet effet ou y relatifs, et

(iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission (mais pas par voie d'émission au public) de titres de créances, d'obligations (notamment des obligations échangeables ou convertibles), de certificats, de parts sociales, de warrants et de toutes sortes de titres de dette ou de valeurs mobilières, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. Dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société à condition que ces emprunts ou ces prêts aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation, consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris son "trustée" ou son mandataire, s'il y en a) et/ou toute entité participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne peut pas nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs, sauf dans les circonstances où la Loi sur la Titrisation le permet.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Le conseil de gérance peut créer un ou plusieurs compartiments ("Compartiments", individuellement un "Compartiment") correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société tel que décrit plus en détails dans les Statuts.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative.

L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions, y inclus sans limite des transactions commerciales, financières, personnelles et immobilières qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation.

Art. 3. La Société prend la dénomination de "Structured Principal Protected Investments S.à r.l."

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société qui n'est attribuable à aucun des Compartiments en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins quatre-vingts pourcents du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant quatre-vingts pourcents des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III.- Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le conseil de gérance ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Aucune réunion du conseil de gérance ne pourra être tenue au Royaume-Uni et aucun gérant ne pourra participer à une réunion à partir du Royaume-Uni.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature conjointe de 2 gérants.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés.

Titre VI.- Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 14. Le Conseil peut créer un ou plusieurs Compartiments qui peuvent se différencier, entre autres, par la nature des risques ou des biens acquis, les conditions d'émissions de ceux-ci, selon la devise ou selon d'autres caractéristiques. Les règlements et conditions relatifs aux instruments ("Instruments") émis pour les différents Compartiments ainsi que leur objet respectif sont déterminés par le Conseil et sont divulgués dans les conditions ("Conditions") du Compartiment. Tout détenteur d'Instruments émis par la Société est réputé accepter sans réserve et être lié par les Conditions applicables à ces Instruments ainsi que par les Statuts du fait même de la souscription des Instruments.

Sous réserve de droits particuliers ou de restrictions alors attachées à des Instruments, tels que peuvent les prévoir les Statuts, les Conditions ou tout autre document, si un Compartiment est liquidé, son actif sera réparti comme suit:

(a) premièrement, en paiement ou remboursement de tous les frais, charges, dépenses, honoraires, dettes et autres montants, en ce compris les taxes devant être payées (autres que ceux listés aux points (b) et (c) suivants) dont est redevable ce Compartiment;

(b) deuxièmement, en paiement proratisé de tous montants dus à chaque contrepartie de couverture dans le cadre d'une convention de couverture; et

(c) troisièmement, en paiement proratisé de tous montants dus aux détenteurs de ces Instruments.

Aucun Instrument ne sera émis à des conditions autorisant les détenteurs d'Instruments de participer à l'actif de la Société autre que l'actif relevant du Compartiment concerné. Si le produit de la réalisation de l'actif d'un Compartiment est insuffisant pour payer tous les montants dus conformément aux Conditions et aux Statuts, les détenteurs n'auront aucun recours à l'encontre de la Société en raison de l'insuffisance ni à l'encontre d'aucun autre Compartiment ou de tout autre élément d'actif de la Société.

Les Compartiments correspondent chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société. Les droits des détenteurs d'Instruments relatifs à un Compartiment et les droits des créanciers sont limités aux actifs de ce Compartiment, lorsqu'ils sont relatifs à un Compartiment ou nés à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation d'un Compartiment. L'actif d'un Compartiment répond exclusivement des droits des détenteurs d'Instruments relatifs à ce Compartiment et de ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce Compartiment.

Dans les relations entre Détenteurs d'Instruments, chaque Compartiment est traité comme une entité à part.

Les honoraires, dépenses et autres dettes encourus au nom de la Société dans sa globalité sont des dettes générales de la Société sans que l'Actif des Compartiments n'en réponde, à moins que le Conseil n'en décide autrement. Le Conseil s'assurera, dans la mesure du possible, que ces créanciers renoncent à recourir à l'actif des Compartiments.

Le Conseil doit établir et maintenir des comptes séparés pour chaque Compartiment de la Société dans le but de déterminer les droits des détenteurs d'Instruments de chaque Compartiment dans le cadre des Statuts et des Conditions, de tels comptes étant une preuve concluante de tels droits en absence d'erreur manifeste.

Si un produit est dérivé d'un autre produit (qu'il s'agisse de cash ou non), un tel produit devra être inscrit dans les livres de la Société au même Compartiment que le produit dont il est dérivé et, à chaque réévaluation du produit, l'augmentation ou la diminution de valeur d'un tel produit s'appliquera au Compartiment en question.

Sauf clause contraire dans les Conditions applicables à un Compartiment, le Conseil (ou son délégué) peut procéder à tout moment à la liquidation de Compartiments individuels, à moins qu'une telle liquidation n'intervienne dans le cadre d'une liquidation générale de la Société.

Les comptes consolidés de la Société, tous les Compartiments inclus, sont exprimés dans la devise de référence du capital social de la Société. Les Compartiments peuvent utiliser d'autres devises de référence.

L'actif et le passif de la Société et de chaque Compartiment devront être évalués conformément aux principes comptables luxembourgeois, à la loi luxembourgeoise et aux méthodes d'évaluation adaptées aux risques et/ou actifs détenus dans le Compartiment concerné, telles que décrites dans les Conditions y relatives.

Art. 15. Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation, tout Investisseur dans, et tout Créancier et actionnaire de, la Société et toute personne qui est contractuellement liée avec la Société (la Partie Contractante) acceptent, à moins qu'il n'en ait été expressément convenu autrement par écrit entre la Société et un Investisseur, un Créancier ou la Partie Contractante de ne pas (1) assigner la Société en faillite ou de requérir contre la Société l'ouverture de toute autre procédure collective ou mesure de réorganisation ou de (2) saisir quelque actif que ce soit de la Société, sans considération du fait que les actifs en question (i) appartiennent au compartiment dans lequel l'Investisseur a investi ou dans lequel le Créancier ou la Partie Contractante ont des droits contractuels contre la Société ou (ii) à tout autre compartiment ou (iii) font partie des actifs de la Société qui n'ont pas été alloués à un compartiment (le cas échéant)

Art. 16. Toutes les créances que les associés de la Société pourraient avoir à l'encontre la Société (en cette capacité) sont subordonnées aux créances que tout créancier de la Société (y compris les Créanciers) ou tout investisseur (y compris les Investisseurs) pourraient avoir à l'encontre de la Société. Les Investisseurs acceptent et reconnaissent que leurs droits dans un compartiment peuvent être subordonnés aux droits d'autres Investisseurs dans, et/ou de Créanciers de, ce même compartiment.

Art. 17. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises indépendants. Le ou les réviseurs d'entreprises sont nommés par le gérant/conseil de gérance conformément à la Loi sur la Titrisation. Le gérant/conseil de gérance déterminera leur nombre, leur rémunération et les conditions dans lesquelles ils assumeront leurs fonctions.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et la Loi sur la Titrisation.

Souscription et Libération

Cent (100) parts sociales ont été souscrites par MILLENNIA CAPITAL PARTNERS, LLC, préqualifiée.

Total: cent (100) parts sociales.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ à trois mille quatre cents euros

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Eric Anthony Levine, administrateur de sociétés, né le 29 août 1936 au Royaume-Uni, avec adresse à 461 Woodstock RD, Millbrook NY 12545 (Etats-Unis);

- M. Marc André Kluegmann, administrateur de sociétés, né le 1^{er} octobre 1959 à Hambourg, avec adresse professionnelle chez Harvenstehuder Weg 24, 20149 Hambourg (Allemagne);

2) Le siège social de la Société est établi au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la comparante le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Bouvy, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juillet 2009. LAC/2009/27457. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009092337/9127/468.

(090110705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Fimalac Développement, Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 122.778.

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FIMALAC DEVELOPEMENT", ayant son siège social à L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire, R.C.S. Luxembourg section B numéro 122.778 constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 30 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°209 du 20 février 2007 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 19 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2596 du 23 octobre 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le président désigne comme secrétaire Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Géraldine RODRIGUES, maître en droit des affaires, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 620.000 (six cent vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 100.000.000,- (cent millions d'euros) en vue de le porter de EUR 62.000.000,- (soixante-deux millions d'euros) à EUR 162.000.000,- (cent soixante-deux millions d'euros) par la création de 1.000.000 (un million) d'actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement souscrites et intégralement libérées par versement en numéraire par l'actionnaire majoritaire.

2. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 162.000.000,- (cent soixante-deux millions d'euros) représenté par 1.620.000 (un million six cent vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune." Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 100.000.000,- (cent millions d'euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 62.000.000,- (soixante-deux millions d'euros) à EUR

162.000.000,- (cent soixante-deux millions d'euros) par la création et l'émission de 1.000.000 (un million) d'actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à exercer son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre l'actionnaire majoritaire à la souscription des 1.000.000 (un million) d'actions nouvelles.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite l'actionnaire majoritaire, la société F. Marc de Lacharrière (Fimalac), société anonyme de droit français, ayant son siège social au 97, rue de Lille, F-75007 Paris,

Ici représenté par Monsieur Pierre LENTZ, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 juin 2009, a déclaré souscrire aux 1.000.000 (un million) d'actions nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 100.000.000,- (cent millions d'euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'une attestation bancaire.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 162.000.000,- (cent soixante-deux millions d'euros) représenté par 1.620.000 (un million six cent vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille quatre cents euros (EUR 6.400,-)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. LENTZ, E. DUBLET, G. RODRIGUES, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 juillet 2009. Relation: LAC/2009/25891. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009092377/220/78.

(090110758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Reckitt Benckiser Investments (N°5), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 132.839.

In the year two thousand nine, on the second of July.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "RECKITT BENCKISER INVESTMENTS (No 5) S.à.r.l.", (here after the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, RCS Luxembourg number B 132.839, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated October 9, 2007. The by-laws have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated July 16, 2008.

The meeting is opened with Catherine Dessoay, "avocat à la Cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Sévrine Silvestro, "avocat à la Cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, all the 83.797.000 shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and all the shareholders represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of the Company's accounting year in order to make it begin on the seventh of July of each year and terminate on the sixth of July of the following year;

2. Subsequent amendment of the article 15 of the by-laws to give it henceforth the following content:

" **Art. 15.** The Company's financial year begins on the seventh of July of each year and terminate on the sixth of July of the following."

3. Current accounting year.

After deliberation, the Meeting unanimously resolved to adopt the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to amend the Company's accounting year to make it begin on the seventh of July of each year and terminate on the sixth of July of the following year.

Second resolution

The meeting decides to amend article 15 of the articles of association in order to give it the following content:

" **Art. 15.** The Company's financial year begins on the seventh of July of each year and terminate on the sixth of July of the following year. "

Third resolution

Exceptionally, the meeting decides that the current accounting year that started on July 17, 2008 shall end on July 6, 2009.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately 1,500.- Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le deux juillet.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "RECKITT BENCKISER INVESTMENTS (No 5) S.à.r.l.", immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 132.839, constituée devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, suivant acte reçu le 9 octobre 2007, publié. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné le 16 juillet 2008.

La séance est ouverte à Luxembourg et présidée par Catherine Dessoy, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Il appert de la liste de présence que toutes les 83.797.000 parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les actionnaires représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III. La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

72855

Ordre du jour:

1. Décision de modifier l'exercice social pour le faire débiter le 7 juillet de chaque année et se terminer le 6 juillet de l'année suivante.

2. Modification subséquente de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 15.** L'année sociale de la société débute le 7 juillet de chaque année et se termine le 6 juillet de l'année suivante".

3. Exercice social actuel.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'exercice social pour le faire débiter le 7 juillet de chaque année et se terminer le 6 juillet de l'année suivante.

Seconde résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 15.** L'année sociale de la société débute le 7 juillet de chaque année et se termine le 6 juillet de l'année suivante".

Troisième résolution

Exceptionnellement, l'assemblée décide que l'exercice social qui a débuté le 17 juillet 2008 se terminera le 6 juillet 2009.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.500,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, S. SELVESTRO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 juillet 2009. Relation: LAC/2009/26368. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009092375/211/102.

(090110302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

AMB Canada Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 302.040,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 106.566.

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société le 26 juin 2009, il a été décidé de reconduire pour une période renouvelable d'un an prenant fin lors de l'approbation par des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009, les mandats des gérants suivants:

- TMF Corporate Services S.A.
- M. Rohn Thomas Grazer et
- M. Antonius Woutherus Josef van Vlerken

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2009.

Pour la société

TMF Corporate Services S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009091319/20.

(090109275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Robiale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 139.979.

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre juin,

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Maitre Aldwin Dekkers, avocat, demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg (ci-après "le mandataire"),

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme "ROBIALE S.A.", ayant son siège social au 16, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.979, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 29 juillet 2008, sous le numéro 1865,

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 19 mai 2009; un extrait du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme "ROBIALE S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à cent mille euros (EUR 100.000,-), représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune.

II.- Qu'aux termes de l'article cinq (5) des statuts,

1- le capital autorisé, incluant le capital émis, de la société est fixé à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,00) représenté par deux millions cinq cent mille actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune.

2- le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 19 mai 2009 et conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par l'article cinq (5) des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de deux millions cent cinquante-cinq mille trois cent soixante-dix-huit euros (EUR 2.155.378,00), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000,-) à deux millions deux cent cinquante-cinq mille trois cent soixante-dix-huit euros (EUR 2.255.378,00), par l'émission de deux millions cent cinquante-cinq mille trois cent soixante-dix-huit (2.155.378) nouvelles actions d'une valeur de 1,- euro chacune à souscrire et à libérer intégralement en numéraire ou autrement qu'en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le conseil d'administration a accepté la souscription de deux millions cent cinquante-cinq mille trois cent soixante-dix-huit (2.155.378) nouvelles actions d'une valeur de 1 euro chacune par DAFOFIN FIVE S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 16, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77.982.

V.- Que les deux millions cent cinquante-cinq mille trois cent soixante-dix-huit (2.155.378) nouvelles actions ont été souscrites par la personne prénommée et libérées intégralement par un apport autre qu'en numéraire consistant en l'apport à la société de deux créances certaines, liquides et exigibles d'un montant total de deux millions cent cinquante-cinq mille trois cent soixante-dix-huit euros (EUR 2.155.378,00), détenues sur la société.

Ces créances qui résultent de deux prêts se décomposent ainsi:

- le principal d'un prêt consenti par la société DAFOFIN FIVE S.A. au profit de la société en date du 2 octobre 2008 avec effet au 26 juin 2008 d'un montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000,00) ainsi que les intérêts liés à ce prêt pour un montant de 20.359,63 euros arrondi à 20.359,- euros comme valeur d'apport dont la somme de 13.179,71 euros au titre des intérêts comptabilisés du 26 juin 2008 au 31 décembre 2008 et dont la somme de 7.179,92 euros au titre des intérêts non encore comptabilisés du 1 janvier 2009 au 24 juin 2009;

- le principal d'un prêt consenti par la société DAFOFIN FIVE S.A. au profit de la société en date du 24 octobre 2008 avec effet au 4 novembre 2008 d'un montant de un million six cent mille euros (EUR 1.600.000,00) ainsi que les intérêts liés à ce prêt pour un montant de 35.019,20 euros arrondi à 35.019,- euros comme valeur d'apport dont la somme de

12.043,47 euros au titre des intérêts comptabilisés du 4 novembre 2008 au 31 décembre 2008 et dont la somme de 22.975,73 euros au titre des intérêts non encore comptabilisés du 1 janvier 2009 au 24 juin 2009,

ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant par le rapport du réviseur d'entreprises, Deloitte S.A., représentée par Monsieur Nick Tabone, lequel rapport après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

"Based on the procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution is not at least equal to the number and value of the 2.155.378 shares of par value EUR 1.- each." (traduction française: "Sur base de nos diligences telles décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de l'Apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des 2.155.378 actions d'une valeur nominale d'un euro chacune."

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation de capital dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Capital social.

Le capital social souscrit est fixé à deux millions deux cent cinquante-cinq mille trois cent soixante-dix-huit euros (2.255.378,00 EUR), représenté par deux millions deux cent cinquante-cinq mille trois cent soixante-dix-huit (2.255.378) actions d'une valeur nominale d'un Euro (1,00 EUR) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Dekkers, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 juin 2009. Relation: LAC/2009/24707. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009092376/220/82.

(090110771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Newcontainer No.50 (Luxembourg) Shipping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 144.309.

Extrait des résolutions prises par le gérant unique de la société en date du 19 juin 2009

Le gérant unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, avec effet au 15 juin 2009.

Newcontainer Management Services No.1 S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 144301, gérante unique de la Société, a, depuis le 15 juin 2009, son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Newcontainer No.50 (Luxembourg) Shipping S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009091802/18.

(090109243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Ulmus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.638.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 27 novembre 2008

Il résulte dudit procès-verbal:

la démission de Madame Gaby TRIERWEILER en tant que administrateur délégué de la société

la nomination de Monsieur Jeannot DIDERRICH, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, en remplacement du l'administrateur démissionnaire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2012

la démission de Monsieur Lex BENOY en tant commissaire aux comptes de la société

la nomination de la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes en remplacement du commissaire démissionnaire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2012

le changement du patronyme de Madame Nathalie CARBOTTI-PRIEUR en Nathalie PRIEUR, administrateur qui réside professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale tenue en 2012

le transfert du siège social du 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009091804/24.

(090109006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Filam International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 31.446.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 5 juin 2009

La cooptation avec effet au 31 octobre 2008 de Mademoiselle Cynthia SCHWICKERATH, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement Monsieur Benoît PARMENTIER, démissionnaire est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Les démissions de Monsieur Grégory GUISSARD et Madame Cynthia SCHWICKERATH de leurs mandats d'Administrateur sont acceptées.

Madame Laurence MOSTADE, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et Madame Ariane VIGNERON, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg sont nommées nouveaux Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 5 juin 2009.

Certifié sincère et conforme

FILAM INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009091895/23.

(090109104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Kléber Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 776.300,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 129.391.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth of June.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Kleber Property, LLC, a limited liability company established in Delaware under the Limited Liability Company Act, having its registered office c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, represented by Me Habiba Boughaba maître en droit, pursuant to a proxy dated June 22nd, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole member of "Kléber Luxembourg Holding S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, incorporated on July 4th, 2007 by deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1723 of August 14th, 2007. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on March 17th, 2008 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial number 1172 of May 14th, 2008.

The appearing party declared and requested the undersigned notary to record as follows:

I. The sole member holds the entire issued share capital of the Company.

II. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1) Increase of the issued share capital of the Company from its current amount of two hundred sixty-five thousand five hundred Euros (EUR 265,500) by an amount of five hundred and ten thousand and eight hundred Euros (EUR 510,800) in order to bring it to seven hundred seventy-six thousand and three hundred Euros (EUR 776,300) by the issue of twenty thousand four hundred and thirty-two (20,432) new shares of a nominal value of twenty five Euros (EUR 25) each.

2) Subsequent amendment of article 5 of the articles of association.

After the above has been approved, the decisions taken by the sole shareholder are as follows:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of two hundred sixty-five thousand five hundred Euros (EUR 265,500) by an amount of five hundred and ten thousand and eight hundred Euros (EUR 510,800) in order to bring it to seven hundred seventy-six thousand and three hundred Euros (EUR 776,300) by the issue of twenty thousand four hundred and thirty-two (20,432) new shares of a nominal value of twenty five Euros (EUR 25) each.

Such new shares have been subscribed for and fully paid up by the sole shareholder of the Company, Kleber Property, LLC, prenamed, against a contribution in cash of an amount of five hundred and ten thousand and eight hundred Euros (EUR 510,800).

Proof of the full payment of the subscription price of an amount of five hundred and ten thousand and eight hundred Euros (EUR 510,800) has been given to the undersigned notary.

Second resolution

In consequence to the above increase of capital, the sole shareholder resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 5.** The issued share capital of the Company is set at seven hundred seventy-six thousand and three hundred Euros (EUR 776,300) divided into thirty-one thousand and fifty-two (31,052) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at two thousand Euros (EUR 2,000).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre juin.

Par devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Kleber Property, LLC, une limited liability company établie à Delaware selon le Limited Liability Company Act, ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, représentée par Me Habiba Boughaba, maître en droit, en vertu d'une procuration datée du 22 juin 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique de "Kléber Luxembourg Holding S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, constituée en date du 4 juillet 2007 par acte reçu de Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1723 du 14 août 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 17 mars 2008 suivant acte du notaire soussigné, publié au Mémorial numéro 1172 du 14 mai 2008.

Le comparant a déclaré et requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. L'associé unique détient l'entière propriété du capital social émis de la Société.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

1) Augmentation du capital social émis de la Société de son montant actuel de deux cent soixante-cinq mille cinq cents Euros (EUR 265.500) d'un montant de cinq cent dix mille huit cents Euros (€ 510.800) afin de le porter à sept cent soixante-seize mille trois cents Euros (EUR 776.300), par l'émission de vingt mille quatre cent trente-deux (20.432) nouvelles parts sociales chacune d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25).

2) Modification consécutive de l'article 5 des statuts.

Après approbation de ce qui précède, les décisions prises par l'associé unique sont les suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de son montant actuel de deux cent soixante-cinq mille cinq cents Euros (EUR 265.500) d'un montant de cinq cent dix mille huit cents Euros (EUR 510.800) afin de le porter à sept cent soixante-seize mille trois cents Euros (EUR 776.300), par l'émission de vingt mille quatre cent trente-deux (20.432) nouvelles parts sociales chacune d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25).

Ces nouvelles parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par l'associé unique de la Société, Kléber Property, LLC, prénommé, par un apport en espèces d'un montant de cinq cent dix mille huit cents Euros (EUR 510.800).

Preuve de l'intégralité du paiement du prix de souscription des parts sociales pour un montant de cinq cent dix mille huit cents Euros (EUR 510.800) a été donnée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de l'augmentation de capital qui précède, l'associé unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à sept cent soixante-seize mille trois cent Euros (EUR 776.300) divisé en trente et un mille cinquante-deux (31.052) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts."

Frais

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société suite à son augmentation du capital social et sont estimés à deux mille Euros (EUR 2.000).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, la version anglaise faisant foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: H. Boughaba et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 juin 2009. Relation: LAC/2009/25398. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009092349/5770/113.

(090109936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

**Erasmus Investholding S.A., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial,
(anc. Erasmus Finance & Investments S.A.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 57.388.

L'an deux mille neuf, le six juillet.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "ERASMUS FINANCE & INVESTMENTS S.A.", ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, niveau 2, R.C.S. Luxembourg section B numéro 57.388, constituée suivant acte reçu le 13 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 136 du 20 mars 1997.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jan Herman VAN LEUVENHEIM, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) actions, composant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Adoption de la langue française comme langue régissant les statuts.
- 2) Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2009.
- 3) Changement de la dénomination de la société en "ERASMUS INVESTHOLDING S.A.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).
- 4) Refonte complète des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'adopter la langue française comme langue régissant les présents statuts.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2009.

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en "ERASMUS INVESTHOLDING S.A.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts:

Art. 1^{er}. Il est régi par les présents statuts une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "ERASMUS INVESTHOLDING S.A."

Art. 2. La société existe pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du

conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) divisé en 100 (cinquante) actions de EUR 310,- (trois cent dix euros) chacune.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou un des administrateurs-délégués ou de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jour ouvrable du mois de mai à 14.00 au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la loi du 18 septembre 1933 et leurs modifications ultérieures, dont la loi du 28 décembre 1992, ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J.H. VAN LEUVENHEIM, R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 juillet 2009. Relation: LAC/2009/26889. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE, conforme à l'original.

Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009092648/211/112.

(090110347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Accero Canada Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.245.

Extrait des résolutions prises par l'Associé unique en date du 17 juillet 2009

Conformément aux résolutions prises par l'associé unique, en date du 17 juillet 2009, il a été décidé:

- D'accepter la démission au poste de gérant A, avec effet au 26 juin 2009, de Madame Rose Brintlinger, demeurant au 188, Poplar Avenue IL 60126 Elmhurst Illinois, USA;
- De pourvoir au poste de gérant A, avec effet au 29 juin 2009 et pour une durée indéterminée, la personne suivante:
* Monsieur Théodore E. Allen, demeurant à Pilkington road, Suite 300 17040 OR 97035 Lake Oswego, USA.
- D'accepter la démission au poste de gérant B, avec effet au 26 juin 2009, de Karian S.à r.l. ayant son siège social 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;
- De pourvoir au poste de gérant B, avec effet au 29 juin 2009 et pour une durée indéterminée, la personne suivante:
* Monsieur Flavio Marzona, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Dès lors le conseil de gérance se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Thomas Malone, gérant A;
- Monsieur Théodore E. Allen, gérant A;
- Monsieur Flavio Marzona, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Pour ACCERO CANADA HOLDINGS S.à r.l.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009091876/29.

(090109227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Dualon International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 13.079.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 5 juin 2009

- Les mandats d'Administrateurs de Messieurs Gaio CROCI, entrepreneur, demeurant au 19E, Viale Cavour, I-43039 Salsomaggiore Terme, Italie, de Joachim PREIBSCH, administrateur de sociétés, demeurant au 14, Einschlagweg, CH-4922 Butzberg et de Dieter WALZ, ingénieur, demeurant au 26, Rosenfeldweg, D-79539 Lörrach, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de un an. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010;
- le mandat de Commissaire aux Comptes de la société GFELLER + PARTNER AG, avec siège social au 26, Bahnhofstrasse, CH-4901 LAGENTHAL, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Fait à Luxembourg, le 5 juin 2009.

Certifié sincère et conforme

DUALON INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009091893/21.

(090109093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Belarius SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 127.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009091137/10.

(090108786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Luxembourg Mainstream Green River Phase 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 146.507.

Extrait de la résolution circulaire adoptée par tous les membres du conseil de gestion le 1^{er} juillet 2009

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

DUNDON Alan et PEIGNEUX Alain, Gérants B de la Société ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009091769/17.

(090109854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

First Data Operations Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.848.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions circulaires du conseil de gérance de la Société prises en date du 8 juillet 2009 que le siège social de la société a été transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Pour First Data Operations Luxembourg S.à r.l.

SGG S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009091926/18.

(090109369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.
